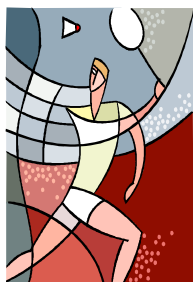


L'Association Sportive du Lycée

Qu'est ce que l'Association Sportive du lycée ?

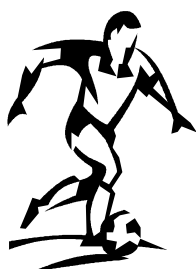
- *C'est la possibilité de pratiquer régulièrement une **Activité Physique Sportive et Artistique** avec ses camarades de lycée*



Badminton



Danse contemporaine



Futsal



Handball



Escalade



Musculation

- *C'est la possibilité de se confronter aux autres établissements scolaires dans le cadre des **compétitions** organisées par l'Union Nationale du Sport Scolaire
Championnat de District, Départemental, Académique et France*
- *C'est la possibilité de participer à la **vie associative** de son établissement dans le cadre de la **citoyenneté**
Participation à l'**Assemblée Générale** de l'association
Election au **Comité Directeur** de l'AS
Formation de **Jeune Officiel** de l'UNSS*

*En Danse contemporaine pour les Terminales (en Solo) : possibilité de préparation à l'épreuve du Bac en **Option Facultative Ponctuelle** (jury et épreuve à extérieur à l'établissement)*

** Les entrainements ont lieu les mercredis de 13h30 à 16h30 ou en semaine entre 12h et 13h selon les activités et en fonction des disponibilités des emplois du temps.*

Modalités d'inscription

*Une cotisation de 25 euros pour l'année permettant l'accès à plusieurs APSA
Un certificat médical
Une autorisation des parents*

** **Toutes les inscriptions se font auprès des professeurs d'EPS à la rentrée scolaire.***